

28, Boulevard Gambetta

94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX

☎ 01 48 73 76 46 - 📠 01 48 77 04 22

✉ montalembert.nogent@wanadoo.fr

🌐 www.institut-montalembert.org

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Madame, Monsieur,

En choisissant Montalembert pour votre enfant, vous témoignez d'un attachement certain à un cadre de vie et de travail.

Pour continuer d'accueillir le plus grand nombre d'enfants, et afin

- * d'assurer les travaux d'amélioration des conditions de vie de l'établissement,
- * de répondre aux normes toujours plus exigeantes de la sécurité,
- * d'assurer le financement des constructions dont vos enfants bénéficient ou bénéficieront,

Montalembert vous propose un choix de quatre tarifs qui vous permettra de manifester votre attachement et votre soutien à nos actions.

Le tarif 1 est réservé aux familles qui éprouvent des difficultés financières (sur accord de la direction, la fiche d'imposition étant à fournir).

Le tarif 2 correspond à la prise en charge du coût moyen d'un élève.

Le tarif 3 correspond à l'engagement proposé ci-dessus, permettant ainsi l'amélioration du cadre de vie pour les jeunes.

Le tarif 4 englobe la contribution spéciale investissements qui nous est nécessaire pour mener à bien notre plan de financement tout en maintenant l'effort de solidarité qui se manifeste déjà dans le choix d'un tarif supérieur.

Un équilibre entre les tarifs 1, 2, 3 et 4 est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement.

**Pour nous aider à atteindre nos objectifs,
nous prions les familles qui le peuvent
de bien vouloir opter pour les tarifs 3 ou 4**

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, il vous est possible d'opter pour l'un des tarifs proposés pour chacun d'entre eux.

Sachez qu'en cas de problème financier, un arrangement est envisageable pour permettre la réinscription d'un élève. Les parents sont invités à nous faire part des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans ce domaine.

En vous remerciant très sincèrement pour votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les plus dévoués.

Brigitte BERNOU
Chef d'Etablissement Coordinateur

Xavier de MALEISSYE MELUN
Président de l'OGEC

❖ **CONTRIBUTION TRIMESTRIELLE (sur 3 trimestres) – Année scolaire 2020-2021**

TARIF/TRIMESTRE	4	3	2	1
ECOLE	539 €	478 €	433 €	396 €
COLLEGE	595 €	539 €	489 €	433 €
LYCEE	665 €	609 €	559 €	498 €

Tout trimestre commencé est dû en entier.

REDUCTIONS TARIFAIRES

- 10% pour trois enfants inscrits dans l'établissement ou quatre enfants à charge
- 30% pour quatre enfants ou plus inscrits dans l'Etablissement.

❖ **DEMI-PENSION : FORFAIT ANNUEL**

NOMBRE REPAS HEBDOMADAIRE/AN	4	3	2	1
ECOLE base 138 jours	1007 €	779 €	535 €	273 €
COLLEGE base 128 jours	993 €	765 €	527 €	270 €
LYCEE base 128 jours	993 €	765 €	527 €	270 €

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI alimentaire leur permettant, sur avis du médecin scolaire, d'apporter leur repas et de le consommer dans les locaux de l'établissement en bénéficiant des infra-structures de l'établissement sur la pause méridienne, une participation sera demandée aux familles ; le PAI et la participation seront validés par l'infirmière et la direction de l'établissement en début d'année.

COLLEGE : pour les élèves résidant dans le Val de Marne, une bourse du département peut être obtenue sous certaines conditions. Les informations vous seront données par le biais du site de l'établissement.

Pour tous : notre self étant informatisé, un badge portant sa photo sera remis à chaque élève. Ce badge permettra de suivre sa présence au self, gérer ses repas et sa sortie de l'Etablissement. Tout badge perdu ou détérioré est remplacé aux frais des parents : 6,00 € la première perte et 10,00 € les fois suivantes.

Après une semaine d'absence pour maladie, sur présentation du certificat médical à la comptabilité, les repas sont remboursés sur la base de 4,50 € par repas non consommé. Le remboursement donne lieu à un document comptable.

REPAS PRIS A L'UNITE : ECOLE : 8,25 € – COLLEGE ET LYCEE : 8,75 €

❖ **CAUTION DES LIVRES** : 100 € pour le collège 150 € pour le lycée

Facturée au premier trimestre pour les élèves du Collège et du Lycée, cette caution sera rendue en fin d'année scolaire à condition que les livres soient en bon état.

❖ **ETUDE-GARDERIE** : Possible de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'Ecole Maternelle et Élémentaire
150 € par trimestre pour 3 ou 4 jours de présence par semaine ou **100,00 €** pour 1 ou 2 jours de présence par semaine **Tout trimestre commencé est facturé.**

Lorsqu'un élève non inscrit restera de façon **exceptionnelle**, il sera facturé **7 €**.